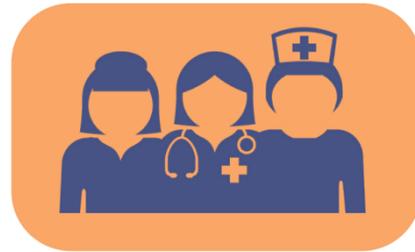


# Accès aux soins en Vendée : adoptez les bons réflexes !



en semaine, en journée  
et le samedi matin

Je contacte mon **médecin traitant** (ou cabinet médical habituel), ou un autre **cabinet de proximité**



24 heures/24 - 7 jours /7  
tous les jours de l'année

J'ai un problème médical aigu et

- je suis en vacances en Vendée
- je n'ai pas de médecin traitant
- mon médecin traitant n'est pas disponible

Je ne me déplace pas aux urgences,  
j'appelle le

**116 117\***

Un médecin régulateur  
évalue ma situation

en cas d'urgence vitale  
seulement, j'appelle le

**15\***

\* **114** pour les personnes sourdes ou malentendantes



Je reçois  
des conseils  
médicaux  
par  
téléphone



Si nécessaire,  
je suis orienté  
vers le  
médecin de  
garde le plus  
proche



Je reçois la  
visite d'un  
médecin  
de garde



Je suis pris  
en charge  
à l'hôpital